

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 décembre 2023

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19 h 15 - Heure de fin : 20 : 30

Participants :

Titulaires présents : CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, BELUCHE Olivia, LETELLIER Dominique, GAVOILLE Olivier, STAEHLI Freddy, DURPOIX Adeline, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis, Mme DUDORET Annabel, Mme ROCH Lucie, Mme TRIQUENOT Caroline .

Mme FRANCOIS Hélène a donné pouvoir à Mme BELUCHE Olivia.

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2023
- 2- Travaux en forêt communale année 2024
- 3- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 4- Instauration de la protection complémentaire des agents titulaires
- 5- Décision Modificative N°4 (opération d'ordre budgétaire)
- 6- Demande de subvention au titre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux pour l'installation de vidéo surveillance

Relevé des avis ou des décisions :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal du 27 novembre 2023 à l'unanimité.

Le nombre d'habitants en 2024 s'élève à 1387.

2- Travaux en forêt communale année 2024

Après lecture du devis proposé par l'ONF (Organisation Nationale des Forêts), pour ce qui est de la partie "investissement" la société de Mr AUGIER est sélectionnée pour un montant de 17 478.20€ HT et 19 226.02€ TTC et pour la partie "fonctionnement" l'ONF est choisie pour un montant HT de 1871.40€ et 2058.54€ en TTC.

Décision votée à l'unanimité des membres présents et excusés.

3- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Après consultation du Centre de Gestion 70, le Conseil vote à l'unanimité l'octroi de la prime de pouvoir d'achat à un total de 7 agents.

Le montant calculé en fonction des ressources et au prorata du temps de travail sera attribué aux agents sur le salaire de janvier 2024.

4- Participation communale à la protection sociale des agents titulaires

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion 70 pour la mise en place de cette participation communale, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité et donne son accord pour une répartition comme suit :

- 5 euros pour le domaine prévoyance
- 20 euros pour la partie mutuelle santé

Ces sommes seront attribuées aux agents sous condition que les organismes soit affiliés.

Une note de service sera distribuée aux agents titulaires fin janvier 2024 afin de les informer de ces aides.

5- Décision Modificative N°4 (opération d'ordre budgétaire)

Madame la Maire indique qu'il convient pour les dépenses en bâtiments travaux en régie atelier , de créer une nouvelle opération d'ordre au budget 2023 à l'opération 57 ainsi qu'une opération 113 pour les travaux sur Routes Départementales afin de pouvoir effectuer la mise en paiement au SIED ainsi que des opérations d'ordre.

La somme de 28560 € est donc transférée de la section Fonctionnement à celle d'Investissement.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré à l'unanimité, les élus signent la Décision Modificative.

6- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'installation de vidéo surveillance

L'installation de l'équipement de 5 points de vidéo surveillance comptera un budget de 25 000 € HT et 30 000 euros en TTC. Une subvention de 30 % du montant global sera sollicitée auprès des services de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour une aide jusqu'à 7 500 €.

Le Conseil réfléchi aux deux solutions présentées à savoir : soit l'achat et pose du matériel ; soit à la location avec un contrat de maintenance avec une société qui permettrait d'avoir une installation évolutive avec le temps.

7- Informations complémentaires

Informations sur les Restes à Réaliser (RAR) pour l'année 2023 , à reprendre en 2024 par le Budget Primitif.

Informations sur le calendrier des prochains conseils en 2024, à savoir :

29 janvier – 26 février – 25 mars – 29 avril – 03 juin – 01 juillet – 02 septembre – 30 septembre – 04 novembre et 16 décembre .

Procès-verbal approuvé en début de séance du conseil municipal du 29 janvier 2024.

La secrétaire de séance,



Beluche Olivia



La Maire,



Caravati-Bresson Maryline